



Mariage frauduleux à but migratoire

Par m60, le 14/12/2008 à 10:45

J'ai été victime d'un mariage frauduleux à but migratoire.

En janvier 07 j'ai écrit à Monsieur le Procureur de la République pour demander l'annulation de mon mariage, j'ai entrepris aussi la demande de divorce pour faute.

Début 08, suite à une nouvelle plainte, mon époux me harcelait, menaçait afin que je lui délivre une attestation de vie commune pour obtenir une carte de séjour, j'ai reçu les réponses:

- pas assez d'éléments pour l'annulation
- plainte classée sans suite

Je viens d'obtenir le divorce aux torts exclusifs de mon époux, sur les conclusions de mon avocat il est bien noté qu'il m'a épousé à d'autres fins que de fonder un foyer, pour accéder à la propriété dans son pays natal, qu'il adressait de l'argent à sa véritable compagne et sur le jugement de divorce, qu'il ne participait pas aux charges du ménage, que son argent était envoyé au Sénégal, qu'il a profité de mon état de faiblesse pour m'épouser.

J'ai le statut de divorcée, alors que je n'ai jamais eu celui d'épouse. Je voudrais entreprendre la procédure de mariage, d'après la circulaire CIV/09/05, est-ce que je dois demander au tribunal de Nantes, ai je un recours auprès du tribunal près de chez moi, quelles procédures je pourrais entreprendre?

Il faut aussi noter qu'il a profité de l'argent d'un prêt de 5500 € pour faire construire une maison à ses parents, ce prêt était destiné à commencer à construire notre maison.

Merci d'avance de votre réponse.